

**9**

**VOTE DES RESOLUTIONS  
AU TITRE DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE  
ORDINAIRE**

**PROJET DES RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**PREMIERE RESOLUTION**: Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2016, approuve dans toutes ses parties le Rapport du Conseil d'Administration et en conséquence, les comptes annuels de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'exercice 2016 se solde par un bénéfice net de **16 379 819 305 FCFA**, après un impôt sur les bénéfices de 1 974 474 975 de FCFA.

**DEUXIEME RESOLUTION** : Adoption des conventions réglementées

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, prend acte des conclusions dudit rapport et approuve les conventions qui y figurent.

**TROISIEME RESOLUTION** : Quitus aux membres du Conseil d'Administration et décharge aux Commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus à tous les membres du Conseil d'Administration pour leur gestion et pour tous les actes accomplis par eux au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2016, et décharge aux Commissaires aux comptes pour l'exécution de leur mandat.

**QUATRIEME RESOLUTION** : Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2016

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire, après en avoir délibéré, décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2016, d'un montant de **16 379 819 305 FCFA** augmenté du report à nouveau antérieur de **792 126 868 FCFA**, comme suit :

<b>Résultat Net de l'exercice</b> .....	<b>16 379 819 305 FCFA</b>
Report à nouveau .....	792 126 868 FCFA
	-----
<b>Total à répartir</b> .....	<b>17 171 946 173 FCFA</b>
Réserve spéciale .....	2 456 972 896 FCFA
	-----
<b>Bénéfices distribuables</b> .....	<b>14 714 973 277 FCFA</b>
<b>Dividendes</b> .....	<b>8 000 000 000 FCFA</b>
<b>Réserves facultatives</b> .....	<b>3 000 000 000 FCFA</b>
<b>Autres affectations (fonds social)</b> .....	<b>1 146 587 351 FCFA</b>
	-----
<b>Report à nouveau</b> .....	<b>2 568 385 926 FCFA</b>

En conséquence, le dividende brut par action pour l'exercice clos le 31/12/2016 ressort à **1 280 FCFA**.

Après déduction de la retenue à la source de 12.5% au titre de l'Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM), le dividende net de **1 120 FCFA** sera mis en paiement à compter du **30 juin 2017**.

**CINQUIEME RESOLUTION** : Rémunération à allouer aux membres du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale Ordinaire, après en avoir délibéré sur proposition du Conseil d'Administration, décide de fixer le montant des indemnités de fonction allouées aux

membres du Conseil d'Administration à la somme de **64 000 000** FCFA nette d'impôts.

**SIXIEME RESOLUTION:** Ratification de la cooptation d'Administrateurs indépendants

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de ratifier la cooptation de Madame Angèle BONANE et Monsieur Monlour Clément DA comme Administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration.

Leur nouveau mandat courra jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2019.

**SEPTIEME RESOLUTION:** Renouvellement de mandats d'Administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que les mandats des Administrateurs suivants :

- Monsieur Idrissa NASSA ;
- La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), représentée par Madame Laurentine ZIDA/KINDA;
- L'Union des Assurances du Burkina (UAB-VIE), représentée par Monsieur Soumaïla SORGHO;
- La Société Nationale des Postes et Télécommunications (SONAPOST), représentée par Monsieur Ambroise Yembila OUEDRAOGO.

viennent à expiration ce jour, décide de les renouveler pour une durée de trois ans. Conformément aux statuts de la Banque, leur nouveau mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

**HUITIEME RESOLUTION** : Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités requises

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, à l'effet d'accomplir tous dépôts, publicités, formalités légales, administratives.